

**Avis d'arrêt des prises de jeux et résiliation des règlements des jeux de grattage de  
La Française des Jeux accessibles par internet dénommés  
« 100 000 SURPRISES », « L'ARBRE AUX TRESORS », « MINI RUCHE D'OR »,  
« OLYMPUS MYTH », « MORPION », « DAKOTA BEASTS », « PRECIUS MAX »,  
« FRUITY BOOSTER », « CROSSINGO », « MENU EN OR », « LA RUCHE D'OR »,  
« LUCHA FORTUNE », « PRECIUS AURUS », « ROMAN FIGHTERS », « CHEF  
MAKI », « EXPANDING DRAGON », « TRESOR DES PYRAMIDES », « MAGOT  
DINGOT ! », « MINE D'OR », « NIGHT WHEEL », « SAFARY FURY » et  
« FORTUNE WISHES »**

**Article 1**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « 100 000 SURPRISES » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « 100 000 SURPRISES » fait le 28 avril 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « 100 000 SURPRISES » fait le 28 avril 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

**Article 2**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « L'ARBRE AUX TRESORS » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « L'ARBRE AUX TRESORS » fait le 1<sup>er</sup> avril 2019 et modifié le 7 mai 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « L'ARBRE AUX TRESORS » fait le 1<sup>er</sup> avril 2019 et modifié le 7 mai 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

**Article 3**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « MINI RUCHE D'OR » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « MINI RUCHE D'OR » fait le 17 mai 2018 et modifié le 2 avril 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « MINI RUCHE D'OR » fait le 17 mai 2018 et modifié le 2 avril 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

**Article 4**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « OLYMPUS MYTH » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « OLYMPUS MYTH » fait le 24 février 2020 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2021 sont arrêtées en

principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « OLYMPUS MYTH » fait le 24 février 2020 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 5**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « MORPION » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « MORPION » fait le 2 mars 2023 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « MORPION » fait le 2 mars 2023 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 6**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « DAKOTA BEASTS » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « DAKOTA BEASTS » fait le 7 décembre 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « DAKOTA BEASTS » fait le 7 décembre 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 7**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « PRECIUS MAX » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « PRECIUS MAX » fait le 11 septembre 2020 et modifié le 19 novembre 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « PRECIUS MAX » fait le 11 septembre 2020 et modifié le 19 novembre 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 8**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « FRUITY BOOSTER » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « FRUITY BOOSTER » fait le 2 février 2023 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « FRUITY BOOSTER » fait le 2 février 2023 est résilié à compter du 5 avril 2024.

## **Article 9**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « CROSSINGO » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « CROSSINGO » fait le 13 octobre 2017 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « CROSSINGO » fait le 13 octobre 2017 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

## **Article 10**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « MENU EN OR » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « MENU EN OR » fait le 31 mai 2022 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « MENU EN OR » fait le 31 mai 2022 est résilié à compter du 5 avril 2024.

## **Article 11**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « LA RUCHE D'OR » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « LA RUCHE D'OR » fait le 17 mai 2018 et modifié le 2 avril 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « LA RUCHE D'OR » fait le 17 mai 2018 et modifié le 2 avril 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

## **Article 12**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « LUCHA FORTUNE » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « LUCHA FORTUNE » fait le 21 mai 2019 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « LUCHA FORTUNE » fait le 21 mai 2019 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 13**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « PRECIUS AURUS » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « PRECIUS AURUS » fait le 30 janvier 2019 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « PRECIUS AURUS » fait le 30 janvier 2019 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 14**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « ROMAN FIGHTERS » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « ROMAN FIGHTERS » fait le 30 novembre 2020 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « ROMAN FIGHTERS » fait le 30 novembre 2020 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 15**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « CHEF MAKI » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « CHEF MAKI » fait le 27 septembre 2022 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « CHEF MAKI » fait le 27 septembre 2022 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 16**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « EXPANDING DRAGONS » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « EXPANDING DRAGONS » fait le 19 novembre 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « EXPANDING DRAGONS » fait le 19 novembre 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 17**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « LE TRESOR DES PYRAMIDES » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « LE TRESOR DES PYRAMIDES » fait le 19 juillet 2023 sont arrêtées en principe

dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « LE TRESOR DES PYRAMIDES » fait le 19 juillet 2023 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 18**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « MAGOT DINGO ! » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « MAGOT DINGO ! » fait le 21 juillet 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « MAGOT DINGO ! » fait le 21 juillet 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 19**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « MINE D'OR » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « MINE D'OR » fait le 15 septembre 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « MINE D'OR » fait le 15 septembre 2021 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 20**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « NIGHT WHEEL » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « NIGHT WHEEL » fait le 3 mai 2023 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « NIGHT WHEEL » fait le 3 mai 2023 est résilié à compter du 5 avril 2024.

### **Article 21**

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « SAFARY FURY » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « SAFARY FURY » fait le 13 septembre 2023 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « SAFARY FURY » fait le 13 septembre 2023 est résilié à compter du 5 avril 2024.

## Article 22

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « FORTUNE WISHES » pour lesquelles s'applique le règlement du jeu de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « FORTUNE WISHES » fait le 31 octobre 2023 sont arrêtées en principe dans la journée du mardi 5 mars 2024. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par conséquent, le règlement du jeu « FORTUNE WISHES » fait le 31 octobre 2023 est résilié à compter du 5 avril 2024.

Fait le 24 janvier 2024,

Par délégation de la Présidente directrice  
générale de La Française des jeux

Charles Lantieri